

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 20 mars 2014 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 161 « Sécurité civile »

NOR : INTE1408433S

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises – Responsable du programme 161 « Sécurité civile »,

Vu la loi organique n° 2011-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide:

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 161 « Sécurité civile » sont désignés conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
M. PAPAUD

ANNEXE

**RESPONSABLES DE BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME
PROGRAMME N° 161 « SÉCURITÉ CIVILE »**

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
161-CPIS	BOP Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux et fonctionnement soutien et logistique	Le sous-directeur des moyens nationaux
161-CSAS	BOP Soutien aux acteurs de la sécurité civile et prévention et gestion des crises	L'adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers